

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fixation des quotas de production viticole 2014: le Canton maintient une limitation adaptée à la conjoncture

En prévision des prochaines vendanges, le Département de l'économie et du sport a décidé de reconduire les quotas de production viticole 2013, en introduisant des limites de production aussi proches que possible de celles préconisées par les interprofessions régionales. Les chasselas de Lavaux, région par ailleurs récemment touchée par un orage de grêle, bénéficieront d'une mesure très légèrement assouplie.

Selon le calendrier végétatif, la floraison intervient cent jours avant les vendanges. C'est la période retenue chaque année par le Département de l'économie et du sport pour fixer les quotas de la production à venir.

Après avoir entendu l'ensemble des délégués des organisations faîtières du vignoble, le Département de l'économie et du sport a décidé de reconduire les quotas de production régionaux appliqués en 2013. Il salue à cet égard l'approche constructive, responsable et solidaire des acteurs du terrain et se félicite des efforts auxquels ces derniers consentent dans l'optique d'une production toujours mieux maîtrisée, respectueuse aussi bien de la qualité des vins en devenir que des réalités économiques du moment.

Les quotas définis en 2013 seront par conséquent reconduits tels quels. Pour mémoire, la production de chasselas sera limitée à 0,92 l/m² dans le Chablais, à 0,90 l/m² à La Côte et dans la région Côtes de l'Orbe - Bonvillars, tandis qu'elle s'établira à 0,88 l/m² dans le Vully, cela en concordance réglementaire avec les quotas établis par le canton de Fribourg.

En raison de l'abaissement - plus marqué qu'ailleurs - des stocks de chasselas à Lavaux, les quotas appliqués à cette région ont fait l'objet d'une attention toute particulière et d'échanges nourris avec les vigneron·ne·s concernés. Le Canton a jugé opportun de leur donner une petite marge de manoeuvre supplémentaire qui soit adaptée non seulement aux incertitudes de la production, malheureusement confirmées dans une partie du vignoble de Saint-Saphorin, sévèrement grêlée il y a

peu, mais également aux faibles réserves actuellement encavées. Les quotas de chasselas à Lavaux seront dès lors portés de 0,92 à 0,96 l/m², ce qui représente une augmentation potentielle de production de 50 g/m², correspondant à quelque 230'000 litres ou à une quinzaine de jours de consommation. Il s'agit là de la seule modification, minime, par rapport aux quotas de l'année 2013, conforme sur ce point à la demande de la Communauté interprofessionnelle de la vigne et des vins de Lavaux (CIVVL). En revanche, l'état des stocks ne justifie pas, aux yeux d'un Département par ailleurs très attaché à des rendements axés sur la qualité, que cette augmentation exceptionnelle y soit étendue à d'autres cépages.

Les chiffres qui seront publiés ce vendredi dans la FAO traduisent l'ambition du Département de l'économie et du sport de voir la branche vitivinicole vaudoise maintenir des prix adéquats et rester ainsi compétitive dans un marché des vins toujours très disputé. Il constate avec satisfaction que le climat de consommation connaît une légère embellie et renouvelle toute sa confiance aux acteurs du secteur dont il salue l'engagement au service d'un pan déterminant de l'économie vaudoise et du tourisme qu'il génère.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2014

DECS, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion, 021 557 92 65 ; Gilles Cornut, président de la CIVV, 021 804 54 54